

CONDITIONS PARTICULIÈRES DE PARTICIPATION JUBILE DES JEUNES ROME 2025 - GROUPE SAINT GERMAIN EN LAYE

Lieu : Rome

Dates : 26 juillet au 4 août 2025

Service organisateur : Pastorale des Jeunes

IDENTIFICATION DE LA STRUCTURE

ASSOCIATION DIOCESAINE DE VERSAILLES
SERVICE DES PELERINAGES
Raison sociale : Association Loi 1905
Siège social : 16 rue Monseigneur Gibier 78000 Versailles
Téléphone : 01 30 97 67 61
Courriel : pelerinages@catholique78.fr
SIRET : 785 150 194 00013 -

Conformément à l'article R. 211-4 du Code du Tourisme et préalablement à la conclusion de tout contrat, veuillez trouver ci-joint les informations légales concernant l'organisation du pèlerinage JUBILE DES JEUNES ROME 2025

PROGRAMME DE LA SESSION

A titre informatif, susceptible de modification.

Samedi 26/07 : Départ de Saint Germain en Laye
Dimanche 27/07 et Lundi 28/07 : Bologne
Mardi 29/07 ,Mercredi 30/07 et Jeudi 31/07 : Assise
Vendredi 01/08 : Rome
Samedi 02/08 et Dimanche 03/08 : Tor Vergata
Lundi 04/08 : Retour à Saint Germain en Laye

OFFRE TARIFAIRE ET DE PARTICIPATION

Merci de consulter aussi les Conditions Générales de Participation disponibles sur simple demande à pelerinages@catholique78.fr

- **TRANSPORT ALLER/RETOUR**

Le groupe effectue les trajets en car à l'aller et au retour.

Le transport s'effectuera au départ de Saint Germain en Laye, dans un car aux normes "Car grand tourisme" selon le programme de la route choisie; précision du lieu de départ 30 jours avant. Le retour s'effectue au même endroit.

- **LIEU DE LA SESSION - HÉBERGEMENT**

Le groupe sera logé pendant le séjour en couvent, paroisse, gymnase, familles, camping, auberge ou bivouac.

- **RESTAURATION**

Certains repas seront fournis par le participant (voir participation financière).

Les repas se prendront sous forme de pique nique, de buffet, de lunch box ou servis à table, certains au moyen de ticket repas.

- **ITINÉRAIRE**

Le groupe de Saint Germain partira de Saint Germain en Laye et prendra la route pour Bologne, puis pour Assise, puis pour Rome et Tor Vergata et enfin reprendra la route pour Saint Germain en Laye.

- **FORMALITÉS ADMINISTRATIVES, SANITAIRES ET DE POLICES**

Chaque participant doit se munir d'une pièce d'identité (carte nationale d'identité, passeport, titre de séjour) en cours de validité au moment du pèlerinage.

- **ADAPTABILITÉ**

Ce séjour est adapté aux personnes à mobilité réduite et aux personnes malvoyantes. Si vous êtes dans cette situation, merci de prendre contact avec 01 30 97 68 79 par courriel à jeunesrome2025@catholique78.fr avant toute inscription afin de voir ensemble, au mieux comment organiser votre participation.

- **PRESTATIONS**

Seront proposés durant la session (compris dans les frais de participation) :

- visite de sanctuaires
- visite de monuments

- **CONDITIONS DE RÉALISATION**

Le nombre de participants prévus est de 50.

- **PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Le coût de l'inscription est de 690€.

Le prix comprend :

- le coût du trajet en car
- tous les repas, excepté le pique-nique du samedi 26/07 au soir et le repas du dimanche 3 au soir
- le forfait en pensions complètes selon les différents types d'hébergements décrits ci-dessus ;
- la taxe de séjour ;
- l'assurance assistance-rapatriement Mutuelle Saint Christophe assurances (277 rue Saint Jacques, 75256 Paris Cedex 05, www.saint-christophe-assurances.fr);
- tous les droits d'entrées dans les sites, monuments et musées mentionnés au programme ;

Le prix ne comprend pas :

- les offrandes de messes (à votre discrétion) ;
- l'assurance annulation ;
- les pourboires ;
- toutes les dépenses à caractère personnel.

- **MODALITÉS DE PAIEMENT**

Le versement de la participation financière se fera sous forme d'un 1er acompte au moment de l'inscription d'un montant de 200€, un second acompte au 31/03 de 200€, puis le solde le 31/05/2025.

- **RÉVISION DE LA PARTICIPATION FINANCIÈRE**

Le prix est susceptible d'évoluer entre le moment de votre inscription et le début du pèlerinage du fait de l'augmentation des taxes aéroport et/ou du carburant.

- **ANNULATION**

Annulation par le participant

Conformément à l'article L221-28 du Code de la consommation, l'inscription à la session n'est pas soumise au droit de rétractation. Toutefois, le participant peut résoudre le contrat à tout moment avant le début du voyage et s'acquittera des frais suivants :

Barème d'annulation calculé sur le montant de la participation total à la session (PAF)

déduction faite des 100€ de frais de dossier conservés.

- o Annulation avant le 01/06/2025 : remboursement 100% (-100€ de frais de dossier)
- o Annulation entre 1er et 15/06/2025 : remboursement 75% de la PAF (-100€ de frais de dossier)
- o Annulation entre 16 et 30/06/2025: remboursement 50% de la PAF (-100€ de frais de dossier)
- o Annulation à partir du 01/07/2025 : pas de remboursement possible

Toute annulation doit être signifiée au diocèse de Versailles :
soit par courriel envoyé à jeunesrome2025@catholique78.fr
soit par courrier postal avec accusé de réception envoyé à :
JMJ Lisbonne 2023 – 16 rue Mgr Gibier 78000 Versailles

Annulation par le diocèse de Versailles

En cas d'annulation, du fait de l'organisateur, pour des raisons externes ou d'un événement majeur à caractère exceptionnel, le participant sera prévenu dans les meilleurs délais. Le remboursement intégral des sommes versées sera effectué mais le participant ne pourra pas prétendre à une indemnisation.

- **ASSURANCE ANNULATION**

Aucune assurance annulation n'est intégrée dans le tarif de ce pèlerinage. Le participant est libre de souscrire ce type d'assurance auprès de son assureur.